

COMMUNE DE MARTINVEST

L'an deux mil vingt et un, le six juillet, Nous, Jacky MARIE, Maire de MARTINVEST, avons convoqué le Conseil Municipal pour le JEUDI 01 JUILLET 2021 à 20 heures 30,

ORDRE DU JOUR

- Modification du tableau des effectifs,
- Etude pré-projet restaurant scolaire,
- Travaux de bâtiments préau école,
- Travaux de bâtiments électricité ancienne gare,
- Tarifs location salle Saint-Sébastien,
- Tarifs restaurant scolaire 2021/2021,
- Informations diverses,
- Questions diverses.

Le Maire,

COMMUNE DE MARTINVEST

L'an deux mil vingt et un, le six juillet à vingt heures trente minutes, en application des articles L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Martinvest.

Etaient présents : MM. MARIE Jacky, FONTAINE Isabelle, PICOT André, RENET Hubert, LOUIS-FRANCOIS Florence, BOUCARD Sandrine, CANUARD Joël, ROUX Tatiana, DORIZON Jean-Luc, LEVAVASSEUR Camille, SIMON Hélène.

Absents : MM COUPPEY Pascal (pouvoir à CANUARD Joël), GAUVAIN Carole (pouvoir à LEVAVASSEUR Camille), MASSART Luc (pouvoir à SIMON Hélène), HEBERT Thomas (RENET Hubert).

Secrétaire de séance M Jean-Luc DORIZON

~~~~~

Le compte rendu de la séance du 27 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

~~~~~

I. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (délibération n°32-33/2021)

M Le Maire explique que l'association Familles Rurales fait appel à la société Scolarest pour les repas du centre de loisirs le mercredi midi et utilise les locaux de la cantine, après réflexion il paraît intéressant de mettre un agent à disposition de l'association afin de confectionner les repas sur place. M Le Maire propose de modifier le temps de travail de l'agent en charge de la cuisine et d'établir une convention de mise à disposition avec l'association Familles Rurales.

Création d'un emploi permanent

M Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Agent de maîtrise à temps non-complet, en raison d'une nouvelle organisation du restaurant scolaire,

M Le Maire propose la création d'un emploi d'Agent de maîtrise à temps non-complet 29H30min/35H00, pour le poste de cuisinière à compter du 01/09/2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M Le Maire à signer la convention de mise à disposition avec l'association Familles Rurales.

II. ÉTUDE PRÉ-PROJET RESTAURANT SCOLAIRE (délibération n°34/2021)

Dans le cadre du projet d'agrandissement du restaurant scolaire, M Le Maire propose qu'une étude de faisabilité architecturale et financière soit faite par un architecte.

Le cabinet Boisroux propose un prix forfaitaire pour une mission d'étude de faisabilité d'un montant de 1 200,00 € HT. Cette étude comprend un pré-projet et un chiffrage.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord et autorise M Le Maire à signer la proposition d'honoraire d'un montant de 1 200,00€ et à mandater la somme correspondante.

III. TRAVAUX DE BÂTIMENTS (délibération n°35/2021)

Panneaux démontables pour le Préau de l'école

M le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal le devis de la société SMTCS a été accepté pour la mise en place de panneaux démontables pour un montant de 4 310.00 € HT. Une demande de subvention a été faite auprès de la communauté d'agglomération Le Cotentin, dans l'attente d'une réponse le devis n'a pu être signé que tardivement.

L'entreprise SMTCS informe la commune avoir subi une forte hausse de matière première liée au Covid-19 et qu'elle doit actualiser le devis datant du mois de mars. Elle propose un nouveau devis d'un montant de 4 600.00 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M Le Maire à signer le devis de l'Entreprise SMTC d'un montant de 4 600,00 € HT et à mandater la somme correspondante.

IV. TRAVAUX DE BÂTIMENTS (délibération n°36/2021)

Electricité ancienne gare

M le Maire explique que le service technique est amené de plus en plus à utiliser le bâtiment de l'ancienne gare pour travailler, à ce jour l'équipe technique utilise un groupe électrogène. Il paraît nécessaire d'y installer l'électricité et l'éclairage. Le compteur situé à côté du cimetière permettra le raccordement.

2 entreprises ont été consultées, des devis ont été demandés et se présentent comme suit :

- Tabarin et Entzmann : 3 195,85 € H.T.
- Lefèvre : 4 443,65 € H.T.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M Le Maire à signer le devis de l'Entreprise Tabarin et Entzmann d'un montant de 3 195,85 € HT et à mandater la somme correspondante.

COMMUNE DE MARTINVEST

V. TARIFS LOCATION SALLE SAINT-SÉBASTIEN (délibération n°37/2021)

M Le Maire propose d'ajouter un tarif pour la location de la salle pour les journées notamment pour les réunions des services extérieurs, et de pratiquer les tarifs suivants :

	Commune	Hors commune
WEEK-END <i>Du vendredi 17h00 au lundi 8h30</i>	160 €	220 €
JOURNÉE <i>En semaine</i>	80 €	90 €
DEMI-JOURNÉE <i>En semaine</i>	50 €	60 €
CAUTION SALLE	400 €	400 €
CAUTION MÉNAGE	80 €	80 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la proposition de règlement ainsi que les tarifs pour la location de la salle St Sébastien.

VI. INFORMATIONS DIVERSES

Domaine de Beaurepaire

M Le Maire fait le point sur la situation concernant la vente du Domaine de Beaurepaire. Il précise que la Safer n'a toujours pas répondu par écrit à nos différents mails et courriers recommandés. Cependant, il a pu joindre le correspondant Safer qui lui a confirmé le passage prioritaire aux candidats n°2 au vu du désistement du partenaire privé de la commune.

M Le Maire rappelle qu'il aurait aimé faire entrer ce domaine dans le patrimoine de la commune mais qu'il n'envisage pas rentrer dans des procédures judiciaires. Ce domaine restera un domaine privé.

M Le Maire propose au conseil municipal revenir sur les projets inscrits dans le programme du mandat : l'aménagement du centre bourg pour lequel une étude avec le CAEU doit être envisagée.

VII. QUESTIONS DIVERSES

ZAE La Grande Fontaine

Mme Simon demande si la commune à connaissance de l'évolution de commercialisation des lots de la nouvelle ZAE La Grande Fontaine. M Le Maire répond que pour le moment cela reste confidentiel car les projets sont en cours d'instruction.

Rue de la Poste

M Canuard demande si les travaux d'aménagement rue de la Poste sont prévus. M Le Maire répond être en attente du retour de l'agence technique départementale et qu'il va relancer la demande concernant la rue de la Poste mais aussi pour le Vigny.

COMMUNE DE MARTINVEST

Séance levée à 21 heures 50

MARIE Jacky		DORIZON Jean-Luc	
PICOT André		BOUCARD Sandrine	
FONTAINE Isabelle		GAUVAIN Carole	
RENET Hubert		HÉBERT Thomas	
LOUIS-FRANCOIS Florence		LEVAVASSEUR Camille	
MASSART Luc		SIMON Hélène	
CANUARD Joël		ROUX Tatiana	
COUPPEY Pascal			